

Pour une réforme globale de la fiscalité locale

Déclaration du groupe des Entreprises

Pour une réforme globale – et je rajouterais ambitieuse – de la fiscalité locale ! Voilà un sujet sensible et complexe. La fiscalité locale est illisible pour les contribuables, parfois pour les élus et les « spécialistes » eux-mêmes. Une refonte en profondeur s'impose sur des principes forts : simplification, lisibilité, stabilité, transparence et solidarité, au bénéfice des contribuables et des collectivités territoriales.

Le millefeuille fiscal, foisonnement d'impôts et de taxes, doit être fortement simplifié. La fiscalité locale de demain devra être construite en fonction des missions définies aux collectivités locales. Y parvenir exige d'aller jusqu'au terme d'une réforme territoriale aujourd'hui inachevée. La fiscalité locale devra permettre à chaque citoyen et contribuable de savoir ce qu'il finance exactement par l'impôt qu'il acquitte et pourquoi.

Le groupe des entreprises salue le travail excellent des rapporteurs, la qualité des échanges et des contributions tant sur le diagnostic que sur les recommandations. La place de l'entreprise au sein des territoires, leur contribution et leur attachement au financement des services collectifs y sont reconnus : en 2016, la fiscalité locale des entreprises représentait environ 40 milliards d'euros (hors versement transport), soit 48 % de la fiscalité locale totale. Une contribution forte de nos entreprises à une fiscalité dont on peut regretter la progression continue, en particulier la fiscalité sur les facteurs de production et de compétitivité, qui augmente bien au-delà de la croissance économique, et ce malgré la réforme de la taxe professionnelle.

Le groupe des entreprises approuve les recommandations et prend acte des dissensus exprimés. Une réforme ambitieuse se doit d'être en rupture. La préconisation à ce titre de la simplification et de la clarification de l'architecture sur deux des quatre strates de collectivités locales actuelles est pertinente. De plus, le déplacement de la fiscalité du « bloc communal » vers le « bloc intercommunal » renforcerait la cohérence de gestion et la solidarité entre les collectivités d'un même territoire. La région, confortée par les dernières réformes territoriales, conserverait logiquement le pouvoir de lever l'impôt.

Notre groupe est aussi favorable à une meilleure répartition des recettes fiscales nationales en affectant aux collectivités locales, en fonction de leurs principales compétences, une part de la collecte d'impôts nationaux. Il approuve également la réforme de la fiscalité

privilégiant le recours à la péréquation verticale pour renforcer la solidarité entre les territoires.

Le groupe des entreprises a voté favorablement cet avis et souhaite que le projet gouvernemental de réforme globale du système de la fiscalité locale intègre ses recommandations.